

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-06-08

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 24

(dont 6 pouvoirs)

Objet : Demande de subvention - Végétalisation de la cour de l'école au titre de contrat Région Ville avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- **L'an deux mille vingt-cinq,
Le 05 juin à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPIERRE Michael, PAÏSSE Matthieu, RATTON Maryline, VERICEL Pauline

Absents excusés :

VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel
GLEIZES Jérôme, pouvoir donné à GRANGE Evelyne
FLAMENT Julien, pouvoir donné à TOINET Guy
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à DALBEPIERRE Michael
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à WITHERS Patrick

Absents :

LAPLACE Sébastien
ROY Jean Sébastien

Forte du constat dressé ces dernières années, la commune s'est engagée contre le réchauffement climatique, et en faveur d'une campagne de végétalisation des espaces urbains. La végétalisation de la cour d'école Hubert Reeves permettra d'agir sur la qualité de l'air, et

d'adapter les infrastructures scolaires pour répondre au défi climatique en créant des îlots de fraîcheur.

Dans la cour de cette école, le projet consiste à créer des zones ombragées et d'augmenter les surfaces végétalisées ou désimperméabilisées. Il sera accompagné d'une démarche de concertation et de sensibilisation en direction des enseignants, élèves et parents.

Ce projet d'investissement est estimé pour la partie travaux à 180 590 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat Région Ville.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

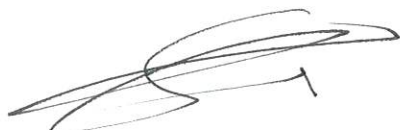
à l'unanimité, par 24 voix pour et 0 contre

- 1) **APPROUVE** le projet de végétalisation de la cour de l'école.
- 2) **DONNE SON ACCORD** pour présenter ce dossier et solliciter une subvention auprès de la région Auvergne- Rhône-Alpes au titre du contrat Région Ville
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

